

(A)

(N° 54.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1859.

Rapports faits au nom de la Commission des Naturalisations sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. le Baron GILLÈS, d'HOOP, NEEF et VAN SCHOOR.

I.

Par M. NEEF, sur la demande du sieur NICOLAS HABETS, journalier à Mouland (Liège.)

(Voir le n° 54 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Habets est né à Ulestraten (Limbourg cédé), le 11 frimaire an xiv. — Entré au service belge, comme soldat au 2^e régiment de lanciers, le 1^{er} décembre 1830, il a été nommé brigadier le 21 février 1831 et maréchal des logis le 7 septembre 1832.

En 1837, il a quitté la carrière militaire et s'est établi à Mouland (province de Liège), où il s'est marié en 1840.

Il demande la naturalisation ordinaire.

Toutes les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de la lui accorder, et l'administration communale de Mouland ajoute même : « qu'aussitôt qu'il » l'aura obtenue, il sera proposé comme garde-champêtre de cette commune, » personne ne convenant mieux que lui, sous tous les rapports, pour remplir » ces fonctions. »

Enfin, sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 59 suffrages contre 11.

En conséquence, votre Commission a l'honneur de vous proposer d'accorder au sieur Nicolas Habets la naturalisation ordinaire, avec exemption du droit d'enregistrement, conformément à la loi du 30 décembre 1853.

(2)

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE TIMMERS, négociant, à Mouland (Liège).

(Voir le n° 34 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par pétition en date du 29 septembre 1858, le sieur Jean-Pierre Timmers, négociant, domicilié à Mouland, province de Liège, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Brunssum (Limbourg cédé), le 16 fructidor an xiii, et habite depuis 1833 la commune de Mouland. Il y a d'abord exercé pendant 7 ans les fonctions d'instituteur; il s'y est marié à une Belge dont il a plusieurs enfants, et se trouve aujourd'hui à la tête d'un petit commerce qui semble prospérer. Sa moralité et sa conduite, disent les autorités consultées, ne laissent rien à désirer, aussi la Chambre des Représentants a-t-elle pris sa demande en considération, par 61 suffrages contre 9.

En conséquence, votre Commission a l'honneur de vous proposer d'accorder au sieur Timmers la naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-CHRÉTIEN-HUBERT BECKERS, employé au mont-de-piété, à Liège.

(Voir le N° 20 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Né à Vieux-Fauquemont (Limbourg cédé), le 26 septembre 1832, le sieur Jean-Chrétien-Hubert Beckers, employé au mont-de-piété de Liège, demande la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis 1849 et s'est marié à Liège en 1854.

Toutes les autorités consultées rendent hommage à la moralité et à la conduite du pétitionnaire et sont d'avis qu'il mérite la faveur qu'il sollicite.

Sa demande en naturalisation ordinaire a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 60 suffrages contre 10.

En conséquence, votre Commission a l'honneur de vous proposer d'accorder au sieur Beckers la naturalisation ordinaire, avec dispense du droit d'enregistrement, conformément à la loi du 30 décembre 1853.

Le Président,
Le Baron GILLÈS.

Le Rapporteur,
ALPH. NEEF.